

SYNDICAT DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS
DE LA TÉLÉ-UNIVERSITÉ

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU 23 AVRIL 1992

Étaient présents :

À Montréal

Louise Sauvé
Marc Couture
Gilles Lavigne
Enriqueta Ribé
Yves Jean
Alain Laramée
Diane-Gabrielle Tremblay
Pierre Gagné
Angéline Martel
Huguette Dussault
Louis Demers
Clément Marquis
Roger A. Lamontagne
Jacques Bordier
Louise Bourdages
Otto Ikomé
Michèle Martin
Hubert Wallot
Raymond Brulotte
Paul Bleton
Michel Umbriaco
Louise Bertrand
Martine Chomienne
Pierre Chevalier
Samuel Pierre
Marie-Josée Legault
Pierrette Massé

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Lecture et adoption des procès-verbaux des assemblées générales régulière et extraordinaires du 11 avril 1991, du 9 mai 1991 et du 13 juin 1991
3. Affaires en découlant
4. Informations générales
5. Rapport du président
6. Rapport des comités : comité des griefs
comité d'accès à l'égalité
7. Rapport du secrétaire-trésorier et approbation des états financiers
8. Modification des statuts
9. Expiration de la convention collective et prochaine négociation
10. Désignation du futur chef d'établissement
11. Position des professeurs membres du conseil d'administration sur le prochain budget
12. Discussion en comité plénier : le statut de professeur substitut
13. Varia

Le président constate le quorum et l'assemblée débute à 14h10.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Gilles Lavigne appuyée par Louise Bertrand, l'ordre du jour, tel que proposé, est adopté à l'unanimité.

2. Lecture et adoption des procès-verbaux des assemblées générales régulière et extraordinaires du 11 avril 1991, du 9 mai 1991 et du 13 juin 1991

Les corrections suivantes sont apportées au procès-verbal du 11 avril 1991 : à la quatrième page, au troisième paragraphe biffer à partir de «...mais le directeur...», au sixième paragraphe, remplacer «aussi» par «ex-officio»

Sur une proposition de Alain Laramée appuyée par Henriqueta Ribé, le procès-verbal du 11 avril 1991, tel que modifié, est adopté à l'unanimité.

Sur une proposition de Huguette Dussault appuyée par Hubert Wallot, le procès-verbal du 9 mai 1991, tel que proposé, est adopté à l'unanimité.

Les corrections suivantes sont apportées au procès-verbal du 13 juin 1991 : Les personnes suivantes doivent être ajoutées à la liste des présences : Raymond Brulotte, Michèle Martin et Louise Bertrand. L'heure de début de la réunion devrait se lire 17h15 et non 12h15.

Sur une proposition de Pierre Gagné appuyée par Yves Jean, le procès-verbal du 13 juin 1991, tel que modifié, est adopté à l'unanimité.

3. Affaires en découlant

En ce qui concerne le point 5.4, il est important de souligner qu'il n'y a pas eu d'entente sur la répartition des revenus provenant de la commercialisation des oeuvres des professeurs. Roger Bédard a rédigé un projet de politique qui n'a pas encore été approuvé à cause de l'absence du directeur-général et d'un problème de répartition des juridictions entre Pierre Patry et Roger Bédard

Il est proposé par Alain Laramée appuyé par Hubert Wallot, qu'une lettre soit envoyée au directeur du SGRAP de la part de l'assemblée des professeurs demandant de nous fournir d'ici 30 jours une position formelle de l'employeur concernant l'article 30.06.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Informations générales

L'absence du directeur-général a un effet paralysateur, car on invoque cette raison pour justifier un certain immobilisme dans bon nombre de dossiers importants dont la restructuration de la D.E.R., le prochain plan triennal et le prochain budget d'opération.

Alain Laramée appuyé par Gilles Lavigne dépose la proposition suivante :

Attendu que le directeur de l'enseignement et de la recherche a décidé de reporter les travaux conduisant à une réforme administrative de l'enseignement et de la recherche

Attendu que l'adoption du plan triennal 1992-95 est tributaire des résultats de cette réforme.

Attendu l'importance et l'urgence de procéder immédiatement dans la poursuite et la conclusion de ces deux dossiers

Attendu que la totalité du corps professoral apporte une attention majeure à la conclusion de ces deux dossiers

Il est résolu que l'assemblée générale du syndicat des professeures et professeurs de la Télé-université demande au conseil d'administration d'activer immédiatement les travaux de la réforme administrative et ceux du Plan triennal 1992-95 et dépose auprès du comité exécutif un échéancier de ces dits travaux.

Un amendement à la proposition est proposé par Yves Jean appuyé par Huguette Dussault à l'effet d'ajouter «... une réforme administrative en profondeur...». L'amendement est rejeté à la majorité et la proposition principale est adoptée à l'unanimité.

5. Rapport du président

Clément Marquis fait un rapport aux membres des activités du comité exécutif du 1er avril 1991 au 31 mars 1992. Outre les affaires courantes, le comité a porté son attention sur les dossiers suivants : le statut de professeur substitut et l'interminable question de la commercialisation et des droits d'auteur.

Les principaux éléments du rapport sont les suivants :

- il y a eu 11 réunions du comité exécutif et deux assemblées générales;

5. Rapport du président (suite)

- le comité exécutif a délégué Roger Lamontagne pour siéger sur le comité d'établissement d'un RÉER collectif. Il est maintenant offert depuis février dernier;
- le comité exécutif a participé très activement aux activités du CIRRAC (Cartel intersyndical des régimes de retraite et d'assurances collectives). Le principal enjeu dans ce dossier est de rendre les régimes de retraite et d'assurances collectives négociables au même titre que les autres éléments des conventions collectives et d'encadrer l'Assemblée des gouverneurs de l'UQ quant à son pouvoir unilatéral de modifier les régimes;
- le comité des griefs a poursuivi son travail dans l'affaire du grief de Michel-Vincent Marullo;
- nous avons adhéré à la FQPPU (Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'universités) et participé à leurs activités;
- Clément Marquis a été nommé au comité des statuts et règlements de la FQPPU et Diane-Gabrielle Tremblay au comité pour les femmes en milieu universitaire.

Parmi les principaux enjeux de l'année qui vient notre président souligne les dossiers suivant : le renouvellement de la convention collective, la restructuration de la D.E.R., la désignation d'un directeur-général et la négociation des régimes de retraite et d'assurances collectives.

6. Rapport des comités : comité des griefs comité d'accès à l'égalité

a) Comité des griefs

Diane-Gabrielle Tremblay et Samuel Pierre font partie de ce comité. Un seul grief a été traité, celui du professeur Michel-Vincent Marullo concernant le non renouvellement de son contrat après deux ans. Un arbitre a été nommé et les auditions ont eu lieu le 6 mai et le 11 octobre dernier. Nous n'avons pas eu la décision de l'arbitre. Elle devrait nous être communiquée sous peu.

6. Rapport des comités : comité des griefs
comité d'accès à l'égalité (suite)

b) Comité d'accès à l'égalité

Michèle Martin nous représente sur ce comité. Il y a trois dossiers importants : le mandat du C.A.E., la détermination de la procédure de traitement des plaintes (5 étapes) et la détermination des priorités d'action. Le premier dossier a constitué un «point chaud» et a demandé des réunions supplémentaires. Les principaux éléments du mandat du comité sont:

- veiller à assurer l'égalité à l'embauche;
- conseiller le directeur-général en matière d'atteinte de l'égalité;
- recevoir les plaintes;
- superviser les statistiques d'engagement.

La composition de ce comité de type paritaire n'est toujours pas finalisée. Le président remercie Michèle Martin pour sa participation à ce comité et son dévouement pour cette cause.

7. Rapport du secrétaire-trésorier et approbation des états financiers

Roger Lamontagne explique les principales variations observées dans les revenus et les dépenses par rapport à l'année précédente. Les revenus se sont accrus d'environ 4 000 \$ à cause de l'augmentation de la masse salariale et des revenus d'intérêts sur nos dépôts à terme. Les dépenses se sont accrues d'environ 11 000 \$. À ce chapitre, notons les éléments suivants :

- augmentation des honoraires professionnels de 5 410 \$ reliés aux frais d'avocat dans le grief de Michel-Vincent Marullo;
- nouvelles cotisations à la FQPPU pour un montant d'environ 4 000 \$;
- augmentation des coûts liés aux assemblées générales extraordinaires pour environ 1 000 \$.

Nous terminons l'année avec un déficit de 1 981,06 \$. Nous avons en banque un solde de 5 527,63 \$, auquel s'ajoutent des dépôts à terme totalisant 17 000 \$.

Sur une proposition de Louis Demers appuyée par Raymond Brulotte, les états financiers sont adoptés à l'unanimité.

8. Modification des statuts

Clément Marquis, dans une lettre envoyée aux membres le 20 mars 1992, proposait une modification aux statuts de notre syndicat à l'effet de modifier notre nom pour devenir le «Syndicat des professeures et professeurs de la Télé-université».

Clément Marquis appuyé par Yves Jean propose le changement de nom. Le vote est demandé sur cette proposition.

Le résultat du vote est le suivant :

Pour	16
Contre	1
Abstention	0

La proposition est adoptée à la majorité.

9. Expiration de la convention collective et prochaine négociation

La stratégie proposée s'il n'y a pas d'entente sur une prolongation de notre convention serait de préparer au niveau de l'exécutif un projet de dépôt de nos demandes et de les soumettre aux membres en assemblée générale en juin en même temps que le conseil professoral élargi. Le projet s'inspirerait des autres conventions collectives du réseau de l'UQ. Parmi les améliorations à apporter mentionnons : plus de pouvoirs en matière d'embauche, la procédure d'octroi ainsi que le nombre de congés de développement professionnel et les promotions.

10. Désignation du futur chef d'établissement

Les règlements de l'UQ prévoient que 200 jours avant l'expiration du mandat d'un chef d'établissement, on doit former un comité de sélection composé du président de l'UQ, deux membres désignés par le conseil d'administration et deux membres désignés par l'Assemblée des gouverneurs.

Il est important de s'assurer que la tradition soit maintenue et qu'un professeur soit membre du comité de sélection.

11. Position des professeurs membres du conseil d'administration sur le prochain budget

Une discussion suit sur ce sujet.

12. Discussion en comité plénier : le statut de professeur substitut

Il est proposé par Pierre Gagné appuyé par Marie-Josée Legault que cette discussion soit reportée à une date ultérieure, préférablement avant la semaine du 2 mai.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

13. Varia

L'ordre du jour étant épuisé, Clément Marquis, appuyé par Otto Ikomé propose la levée de l'assemblée à 18h05

Roger A. Lamontagne
Secrétaire-trésorier